

POUR SORTIR DE L'IMPASSE, PASSONS À LA GESTION PUBLIQUE !

Le tribunal administratif de Versailles vient d'annuler la procédure d'attribution du contrat de distribution d'eau sur le territoire d'AQUAVESC*. Ce contrat de délégation de service public attribué à Suez devait débuter le 1er janvier 2027 pour 11 années. Veolia a dénoncé les conditions de distorsion de concurrence et les avantages accordés à Suez dans cette procédure. Le tribunal lui a donné raison.

Notre collectif a dénoncé dès le départ le choix de s'en remettre au privé pour distribuer l'eau sur notre territoire. La dépendance du syndicat intercommunal AQUAVESC vis-à-vis de Suez pour son achat d'eau rend impossible juridiquement la relance d'un appel d'offres. On ne peut pas proposer à Suez de gérer un contrat de distribution de l'eau qui comprend un engagement contractuel d'achat d'eau avec... Suez. Surtout quand le tribunal administratif affirme que cet achat d'eau n'est pas nécessaire et semble être un avantage indu concédé à Suez par AQUAVESC.

Pour sortir de l'impasse, il faut écouter les élu·es de notre territoire et les candidat·es aux prochaines élections municipales qui réclament le passage en gestion publique. Celle-ci est non seulement bonne pour l'intérêt général mais devient aussi la solution légale évidente.

Vite la gestion publique !

Le Collectif pour une gestion publique de l'eau à Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
collectifeauvsqy@laposte.net

*AQUAVESC est un syndicat intercommunal comprenant 32 communes principalement de SQY et Versailles Grand parc. Il est dirigé par les élu·es de ces 32 communes mais surtout par les élu·es de la majorité intercommunale de SQY et VGP.